



VersaillesGrandParc  
communauté d'agglomération

DÉCISION

N° 2011-06-02

**Objet : Acceptation d'un don de partitions au profit du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles.**

**Le bureau légalement réuni sous la présidence de M. de Mazières le 30 juin 2011,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 5211-10 ;

**Vu** la délibération n°2010.01.05 du 28 janvier 2010 portant délégation de compétence au Bureau communautaire pour accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges;

**Considérant que** M. Christian CHANEL, guitariste et professeur d'enseignement artistique au Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles, a souhaité donner au CRR un important fonds de partitions pour violonistes ayant appartenu à sa mère ;

**Que** ces partitions de valeur viendraient compléter les collections du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles et des autres établissements d'enseignement musical de Versailles Grand Parc ;

**Que** les établissements d'enseignement musical de Versailles Grand Parc envisagent la constitution d'une parthèque intercommunale permettant de conserver, exploiter et enrichir leurs collections dans les conditions qu'elles requièrent,

**Décide**

**Article 1** - d'accepter le don de M. Christian CHANEL au profit du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles ;

**Article 2** - que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision ;

**Article 2** - dit qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet des Yvelines,
- ✓ Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.

Fait en 2 exemplaires, à Versailles, le **11 JUIL. 2011**

Le Président

**François de MAZIERES**  
Maire de Versailles

PREF 70

130711